

Mairie de BLAY
Le Planître
14400 BLAY

Département du Calvados
Canton de Trévières

COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018

Nombre de conseillers :
Elus : 9
Présents : 7
Pris part à délibération : 8

L'an deux mille dix-huit, le 19 Octobre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Messieurs Stéphane LENOIR-RIZZO, William THAREAU, Damien JUMEAU et Alexandre GOURBIN conseillers municipaux.

Absents : Monsieur RIZZO Stéphane

Absents excusés : Madame Elizabeth ETIENNE, pouvoir donné à Monsieur Luc BEAUBRAS

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BEAUBRAS.

Début de séance à 20h 50. Signature du registre.

ORDRE DU JOUR

- Dématérialisation des Déclarations des hébergements touristiques –DCM-
- Modification des compétences facultatives dans les statuts d'Isigny Omaha Intercom DCM
- SDEC Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon - DCM-
- SDEC Retrait de la Commune Déléguée de Pont-Farcy –DCM-
- Révision du PLU Pour inclure la Loi Macron – DCM-
- Subvention Association Montgomery pour Manifestation 2019 –DCM-
- Enrobés sur une partie du Chemin Rural du Moulin –DCM-

Questions diverses

- Travaux Eglise : Info
- Pose d'un Abri Télescope sur propriété privée.

DCM 37-2018 – DEMATERIALISATION DES CERFA DE DECLARATION DES HEBERGEMENTS

TOURISTIQUES :

Depuis plusieurs années, l'offre touristique française a été bouleversée par l'arrivée de nouveaux acteurs de l'hébergement et cela également visible à l'échelle de notre territoire. A cet effet, et suite à la publication du décret de la loi pour une République Numérique du 28 avril dernier, l'outil Déclaloc' a été mis en place et peut-être adopté par chaque commune après délibération. Par ailleurs, sur notre territoire, ce télé service est totalement gratuit pour les communes, le coût de l'installation étant pris en charge par Calvados Attractivité et les frais de maintenance par l'Office de Tourisme d'Isigny-Omaha.

Le conseil Municipal décide d'instituer un traitement dématérialisé des déclarations obligatoires de meublés de tourisme et de chambre d'hôtes sur le territoire communal à compter du 1^{er} Janvier 2019

Délibération : 8 Pour

DCM 38-2018 – MODIFICATION STATUTAIRE : TRANSPORT SCOLAIRE

Lors de son dernier conseil communautaire en date du 27 septembre 2018, les élus ont adopté unanimement la proposition de modification des statuts d'Isigny-Omaha-Intercom. Dans les compétences facultatives, sont ainsi proposées la modification et la substitution du paragraphe

3-1-Transport scolaire Gestion en tant qu'organisateur local du transport scolaire (des maternels, des élémentaires et des collégiens) sur tout le territoire intercommunal.

Les trois syndicats inclus dans le périmètre d'Isigny-Omaha-Intercom à savoir le syndicat du collège du Val d'Aure d'Isigny sur Mer, le syndicat du collège Octave Mirbeau de Trévières et le syndicat du Collège de la Mine du Molay-Littry seront en fin de compétence au 31/12/2018

Délibération : 8 Pour La Modification statutaire

DCM 39-2018 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON AU SDEC ENERGIE »

La Communauté de COMMUNES Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait, par délibération en date du Juin 2018, d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public »

Délibération : 8 Pour L'Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC

DCM 40-2018 – SDEC RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUE DE PONT FARCY

Créée au 1^{er} Janvier 2018, la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, constituée des Communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-farcy a demandé par délibération en date du 5 Avril 2018, le retrait du SDEC Energie de la commune déléguée de Pont-farcy, celle-ci ayant été rattachée de la Manche à l'occasion de cette fusion

Délibération : 8 Pour Le retrait de la commune déléguée de Pont Farcy

DCM 41-2018 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE BLAY

Le maire explique la nécessité de « Macroniser » le PLU afin de le mettre en conformité avec la Loi Macron. Il demande l'autorisation de consulter Conseil Environnement pour connaître les incidences sur les constructions en zone N et zones AH afin de ne pas bloquer les extensions d'habitation d'agriculteurs, suite à une mise en conformité avec la loi Macron.

Délibération : 8 Pour Lancer la procédure de la consultation et la modification du PLU

DCM 42-2018 – SUBVENTION ASSOCIATION MONTGOMERY POUR MANIFESTATION 2019

Monsieur Le Maire accorde une subvention en 2018 et 2019 à l'association au titre de l'organisation de deux événements (2018 réunion publique et 2019 reconstitution d'un camp américain).

Lors d'un week-end fin Juillet ou début Aout une reconstitution d'un camp américain sera organisée, un hôpital de guerre, cuisine de guerre, animation et QG Montgomery. Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la Salle des fêtes, de fournir l'eau et l'électricité.

La Municipalité encourage ce projet et apportera son aide technique et financière.

Délibération 8 Pour L'aide technique et financière 2018-2019

DCM 43-2018 – ENROBES PARTIE DU CHEMIN DU MOULIN

Monsieur Le Maire a demandé auprès de l'Intercom l'inscription au BUDGET 2018 la réfection et l'enrobé du Chemin du Moulin jusqu' à la maison de Monsieur LEMIERE, actuellement l'enrobé (très dégradé) s'arrête à environ 15 mètres de la maison de celui-ci. Ce linéaire, non revêtu, restera donc à la charge de la commune qui a déjà engagé des négociations avec l'intercom pour une prise en charge

Délibération 8 Pour La réfection du Chemin sera prise en charge pour partie par la commune.

QUESTIONS DIVERSES.

* **Travaux de sécurisation de l'Eglise :** Des blocs indicateurs des sorties, alarmes et éclairages de secours ont été mis en place. La commune bénéficie d'une subvention du département dans le cadre de l'APCR.

* **Abri télescope :** Une personne s'est montrée intéressée pour acquérir une propriété au lieu-dit les landes. Sous condition d'être autorisé à construire un abri télescope (dalle en béton de 2MX2M) plus un abri de 2.90M

Le conseil donne un accord de Principe et demande à ce que les haies longeant le domaine publique soit suffisamment fournies pour masquer cet abri

Fin de séance à 21 H 50

Le Maire

Philippe LAUNAY

Hors Réunion Monsieur LAUNAY met à disposition de la Commune un stock de moellons pour remise en état de certaines parties des murs du cimetière.